

Madame, Monsieur,

A compter de la prochaine rentrée scolaire, votre(vos) enfant(s) pourra(pourront) être amené(s) à se déplacer en transport en commun, en vue de se rendre à son(leur) établissement(s) scolaire(s) situé(s) sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Il vous appartient donc d'abonner ou de renouveler l'abonnement de votre(vos) enfant(s) au **réseau de transport public R'bus**.

Aussi, nous vous indiquons la démarche à suivre ci-dessous ainsi que certaines informations relatives au fonctionnement du réseau de transport public R'bus.

Quel titre de transport ?

1) Parmi les titres de transport proposés, **l'abonnement annuel moins de 11 ans** ou **l'abonnement annuel moins de 26 ans** permettra à votre(vos) enfant(s) de voyager de façon illimitée sur l'ensemble du réseau de transport public R'bus. Cet abonnement est valable 365 jours à compter de la 1ère validation.

La tarification de cet abonnement est modulée en fonction du quotient familial CAF ou MSA. Une réduction tarifaire est appliquée à partir du deuxième abonnement annuel moins de 11 ans ou moins de 26 ans, du même foyer.

Comment créer ou renouveler un abonnement ?

Dès à présent, vous disposez de plusieurs possibilités :

- **E-boutique** : Privilégiez les achats sans contact !
Rendez-vous à la rubrique « **Où acheter ? / E-boutique** » sur le site R'bus :
www.rbus-transport.com
- **Boutique R'bus** située à la gare SNCF de Rochefort.
Nous vous accueillons **du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h** et le **samedi de 10h à 13h**.
Le samedi (en Été) du 1er au dernier samedi inclus des vacances scolaires d'été de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h.



Pour être informé des actualités et perturbations du réseau R'bus (infos, travaux, déviations...) par sms et/ou mail, nous vous recommandons vivement de vous inscrire aux « **Alertes Info Trafic & Actus** » sur le site R'bus : www.rbus-transport.com

Les justificatifs à fournir sont les suivants :

- une **photo d'identité récente** de votre enfant. Possibilité de prendre une photo sur place à la Boutique R'bus ;
- une **copie de la pièce d'identité** de votre enfant : carte d'identité, passeport, livret de famille ou attestation de droit CAF ou MSA ;
- une **copie de l'attestation de paiement CAF ou MSA** de mois de 3 mois, mentionnant la liste des enfants à charge **et** le quotient familial, si votre quotient familial est en-dessous de 760 € ;

- un **moyen de paiement** (carte bancaire, chèque(s) à l'ordre de T.R.O, espèces) **ou d'un RIB** si vous optez pour le prélèvement automatique (possible à partir de 100 euros ; procédure uniquement mise en place auprès de la Boutique R'bus).

2) Concernant les autres titres de transport, vous avez la possibilité de les acquérir soit sur la « **E-boutique** » sur le site R'bus, soit sur votre smartphone avec l'application gratuite « **Ticket Modalis** » ou encore, auprès de la Boutique R'bus et des points de vente.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Boutique R'bus au [05.46.99.22.66](tel:05.46.99.22.66) ou consulter le site R'bus : www.rbus-transport.com

Le règlement d'exploitation et les conditions générales de vente :

Le règlement d'exploitation et les conditions générales de vente sont consultables dans leur intégralité, sur le site R'bus, auprès de la Boutique R'bus ou de la CARO.

Responsabilités et consignes de sécurité :

En tant que représentants légaux, il vous appartient de prendre les mesures qui s'imposent pour que le parcours entre le domicile et l'établissement scolaire, soit effectué en toute sécurité.

Ainsi, certaines mesures de sécurité peuvent vous être préconisées, telles que :

- porter des vêtements clairs ou des dispositifs fluo permettant d'être visibles tout le long du trajet ;
- être présent au moins 5 minutes avant le passage du véhicule au point d'arrêt. En cas de retard, ne pas courir après le véhicule ;
- après la descente du véhicule, attendre pour traverser que le véhicule se soit éloigné et qu'aucun autre véhicule n'arrive dans un sens ou dans l'autre.

Votre(vos) enfant(s) doit(doivent) obligatoirement être détenteur(s) de son(leur) titre de transport, lors de chaque voyage. Aussi, merci de veiller à ce qu'il(s) en soit(soient) systématiquement muni(s).

Respect des gestes barrières :

Par rapport à la crise sanitaire, le port d'un masque est obligatoire pour les usagers de plus de 11 ans.

Nous vous invitons vivement à prendre connaissance de l'ensemble des mesures sanitaires actuellement appliquées en consultant le site R'bus : www.rbus-transport.com